iA Groupe financier

ENTENTE DE PRÉLÈVEMENTS PRÉAUTORISÉS PAR CHÈQUE (PAC)

1080, Grande Allée Ouest
C. P. 1907, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7M3

Sans frais : 1 800 463-4396
Courriel : pretshypo@ia.ca
Télécopieur : 1 866 683-8090

RENSEIGNEMENTS SUR LE OU LES EMPRUNTEURS

Nom du ou des emprunteurs : _____

N° du prêt : _____

INFORMATIONS BANCAIRES (Veuillez joindre un spécimen de chèque.)

Nom de l'institution financière : _____

Nom du ou des titulaires du compte : _____ _____

N° de compte : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ (max. 12 chiffres)

N° de succursale : ☐☐☐☐☐ (5 chiffres)

N° de l'institution financière : ☐☐☐ (3 chiffres)

INFORMATIONS SUR LE PAC

Entente de prélèvement : Variable*

Catégorie de PAC : Personnelle

Fréquence : Telle que choisie dans le document de prêt auquel le présent PAC se rattache.

Montant : Chaque retrait correspondra à un montant variable qui me sera communiqué par le prêteur.

AUTORISATION DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

Dans la présente entente de PAC, « je » se rapporte à chaque titulaire du compte, qui déclare ce qui suit en ce qui le concerne.

J'autorise l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (la « Compagnie ») et l'institution financière désignée (ou toute autre institution financière que je peux autoriser en tout temps) à commencer à effectuer des déductions conformément à mes directives au titre des versements périodiques réguliers et des versements ponctuels occasionnels, le cas échéant, pour le paiement de toutes les primes, de tous les dépôts, de tous les versements, de tous les intérêts et ajustements d'intérêts et de tous les frais découlant du document de prêt auquel le présent PAC se rattache. Les versements réguliers seront prélevés du compte que j'ai indiqué, à la date ou à la fréquence que j'ai choisie, tandis que les versements ponctuels occasionnels peuvent être prélevés de mon compte à toute autre date.

Je renonce au droit de recevoir un préavis m'informant d'une hausse ou d'une baisse du montant à être débité ou d'une modification de la date ou de la fréquence des versements.

Je reconnais que la Compagnie n'est pas tenue de me transmettre un avis écrit si un changement au montant du PAC est effectué à ma demande.

Si un PAC est refusé pour quelque raison que ce soit, notamment pour provision insuffisante (« NSF »), opposition au paiement ou fermeture de compte, la Compagnie est autorisée à présenter le paiement de nouveau. **Les frais assumés par la Compagnie en raison d'un PAC refusé et des pénalités seront ajoutés au PAC suivant.**

Je peux annuler ou modifier la présente entente de PAC en tout temps, sous réserve d'un avis écrit à la Compagnie de trente (30) jours. Pour obtenir un formulaire d'annulation ou d'autres renseignements sur mon droit d'annulation de l'entente de PAC, je devrai communiquer avec mon institution financière ou visiter le site www.cdnpay.ca concernant la Règle H-1 Débits préautorisés (DPA).

Toute annulation de la présente entente de PAC pourra entraîner un défaut sur le prêt et éventuellement sa résiliation.

La Compagnie ne peut céder la présente entente de PAC sans m'avoir fourni, à tout moment avant le prochain PAC, un avis écrit de la cession.

J'ai certains droits de recours si des PAC ne sont pas conformes à la présente entente de PAC. Par exemple, j'ai le droit d'obtenir le remboursement des PAC qui ne sont pas autorisés aux termes de la présente entente de PAC ou ne sont pas conformes à celle-ci. Pour obtenir des renseignements supplémentaires relativement à mes droits de recours, je devrai communiquer avec mon institution financière ou visiter le site www.cdnpay.ca.concernant la Règle H-1 Débits préautorisés (DPA).

NOTE – Signature (Pour un compte conjoint, tous les signataires requis doivent signer la présente entente de PAC. Pour une entreprise, le formulaire doit être signé par une personne autorisée. Veuillez joindre une copie de la résolution de l'entreprise désignant les signataires autorisés.)

Je reconnais avoir lu et compris les conditions générales relatives à ce PAC et j'y consens.

Date : A A A A M M J J ☐☐☐☐☐☐☐☐

_____
Signature du titulaire du compte

Date : A A A A M M J J ☐☐☐☐☐☐☐☐

_____
Signature du titulaire du compte (s'il y a lieu)

Le terme « **variable** » ne réfère pas au taux mais au « montant », qui peut varier d'un retrait à l'autre. En effet, bien que le montant périodique régulier soit stable pendant toute la durée du terme, le montant total payable selon la fréquence que vous avez choisie peut varier en fonction d'ajustements causés, par exemple, par des frais pour insuffisance de provision dans votre compte, ou encore à la suite d'une demande de votre part d'augmenter le montant des versements.

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.